Marseille, le 21 mars 2025

A Monsieur Bessol, DASEN des Bouches-du-Rhône

Objet : dépôt d'une alerte sociale départementale par la FSU-SNUipp, le SE-Unsa, le snudi-FO, la CGT-education

Monsieur l'IA-DASEN,

Conformément aux dispositions de la loi 2008-790 du 20/08/2008, l'intersyndicale des Bouches-du-Rhône composée de la FSU-SNUipp, du SE-UNSA, du snudi-FO et de la CGT-Education a l'honneur de vous notifier les motifs qui la conduisent à déposer une alerte sociale préalable au dépôt d'un préavis de grève départemental pour l'ensemble des personnels du 1er degré exerçant dans les écoles, les établissements scolaires et les établissements spécialisés des Bouches-du-Rhône, à compter du lundi 31 mars 2025 jusqu'au vendredi 4 juillet inclus.

Voici les 2 motifs qui nous amènent à déposer cette alerte sociale :

<u>Modification des Conditions de travail induites par le redécoupage des circonscriptions</u>

Sans consigne ministérielle ni demande exprimée par les personnels enseignant.es, vous avez engagé un redécoupage des circonscriptions communiqué au ministère avant toute concertation avec les organisations syndicales. Aucune organisation syndicale n'a voté POUR lors du CSA-D du 27 février 2025.

Ce type d'évolution nécessite des mesures RH d'accompagnement que vous avez mises en discussion dans 3 GT. La quasi-totalité des demandes des Organisations syndicales ont été repoussées. Certaines mesures validées lors du 2ème GT, comme l'attribution de 1000 points pour tous les personnels itinérants impactés par une modification de la délimitation de leur circonscription ont finalement été invalidées à l'issue du 3eme GT. Les principales demandes posées par les OS lors du 3eme GT, ont reçu un avis défavorable.

L'impact du redécoupage des circonscriptions pour les personnels, notamment les personnels itinérants, est fort. Il impacte leurs conditions de travail et leurs conditions de vie. Parfois, leurs conditions de rémunération. Il nécessite des mesures RH à la hauteur, ce qui n'est pas le cas.

Nos organisations syndicales réclament :

- 1000 points pour l'ensemble des personnels itinérants impactés par le redécoupage des circonscriptions
- La possibilité de pouvoir faire des vœux groupés BDC par circonscription
- De différencier le nombre de points des transferts (1000 points/1500 points pour les psyEN) des mesures de carte scolaire (2000 points)

Dialogue Social Départemental

Les organisations syndicales représentatives à l'origine de cette alerte sociale déplorent une forte dégradation du dialogue social. En effet,

Concernant les discussions, en février, autour de la carte scolaire :

- Les documents de travail fournis ne contenaient pas les mesures d'ouverture et de fermeture
- Le calendrier GT/CSA/CDEN s'est tenu en 4 jours.
- La proposition de carte scolaire avait préalablement été « ficelée » avec les maires, contraignant fortement le travail avec les organisations syndicales représentatives des agents
- Entre la 1ère proposition faite par l'administration lors du GT et les propositions proposées au vote lors du CDEN, il n'y a eu que 6 modifications alors que 4 organisations syndicales avaient fait de nombreuses propositions.
- Une mesure de fermeture et d'ouverture de poste UPE2A a été rajoutée entre le vote CSA-D et le CDEN sans qu'il en soit fait mention lors de la présentation en CDEN
- Aucune organisation syndicale n'a voté POUR la proposition de carte scolaire 2025 en CSA
- Toutes les organisations syndicales ont voté CONTRE la proposition de carte scolaire en CDEN.

Concernant le redécoupage des circonscriptions :

- Le redécoupage a été communiqué au ministère et avalisé avant toute discussion avec les Organisations Syndicales au mépris de toute logique de concertation
- S'il faut prendre acte que 3 GT ont eu lieu sur les mesures RH d'accompagnement, il est à noter que les mesures actées s'imposaient, que certaines promises ne s'appliquent finalement pas et que la majorité des propositions faites par les Organisations syndicales n'ont pas été entendues
- Malgré la tenue de 3 GT, il n'y a pas eu de CSA prévu pour soumettre au vote ces propositions

Concernant le mouvement des personnels :

- La demande de léger report de la date de clôture des vœux du mouvement n'a pas été accordée.

Plus généralement :

- Il est fréquemment reproché explicitement ou implicitement aux organisations syndicales d'accompagner les mobilisations pourtant légitimes des personnels : c'est bien l'objet de notre tâche et nous saisissons mal pourquoi cela nous est reproché

- Les revendications des personnels sont rarement entendues

Nos organisations syndicales réclament :

- Que soient entendues les principales revendications sur les mesures RH redécoupage des circonscriptions

- Que la période de saisie des vœux du mouvement soit allongée

- Que l'ensemble des temps de dialogue social relevant du CSA-D ou des travaux de CAPD se fasse en donnant tous les moyens aux organisations syndicales de travailler correctement (documents de travail complets communiqués en temps et en heure) et que les revendications qu'elles portent soient réellement prises en compte.

En application du décret n°2008-1246 du 1er/12/2008, l'intersyndicale demande d'engager une négociation préalable sous trois jours.

Elle vous prie de croire, Monsieur l'IA-DASEN, en son sincère et profond attachement au service public d'éducation.

Céline Peccini, Co-sd FSU-SNUipp13

Franck Deletraz, Secrétaire Départemental SE-UNSA13

Franck Neff, Secrétaire Départemental snudi-FO

Monia Haddaoui, membre élue au CSA-D de la CGT-Education 13